1. Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Partie I: Supervision par le groupe multipartite

## Membres du GMP et présences

1. **Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Collège**  | **Membre/ suppléant** | **Membre depuis le MM/AA** | **Nom & Prénoms**  | **Poste** | **Organisation** | **Sexe** | **Participation aux réunions suivants durant la période examinée (dates)** |
| Représentant de l’Etat | Président du comité national | 27-12-2019 | Callixte GANONGO  | Ministre des Finances et du Budget | Ministère des Finances et du Budget | Masculin | S’est fait représenté par le Ministre délégué |
| Représentant de l’Etat | 1er  Vice-président du comité national | 27-12-2019 | Pierre OBA  | Ministre d’Etat chargé des Mines et de le Géologie  | Ministère des Mines et de la Géologie  | Masculin | A participé à toutes les sessions du Comité National depuis le 25 mai 2020 à ce jour  |
| Représentant de l’Etat | 2ème Vice-président du comité national  | 27-12-2019 | Jean Marc THYSTERE TCHIKAYA  | Ministre des Hydrocarbures | Ministère des Hydrocarbures | Masculin | A participé aux réunions avant le remaniement ministeriel  |
| Représentant de l’Etat | Secrétaire du Bureau Exécutif  | 28-12-2019 | Florent Michel OKOKO  | Secrétaire permanent du Comité National de l’ITIE | Secrétariat permanent du Comité National de l’ITIE | Masculin | À participé à toutes les sessions du Comité National depuis la session inaugurale à ce jour  |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Jean Marie EPOUMA ANDZIBA  | Président de la commission Economie et Finance du SENAT | SENAT | Masculin | A participé à toutes les sessions |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Maurice MAVOUNGOU  | Président de la commission Economie, Finance et contrôle de l’Exécution du Budget de l’Assemblée Nationale | Assemblée Nationale | Masculin | A participé à toutes les sessions (visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Jean Paul TOTO  | Conseiller du Président de la République | Présidence de la République | Masculin | A participé à toutes les sessions (Visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Jean Jacques IKAMA  | Conseiller Spécial du Premier Ministre | Primature | Masculin | A participé à toutes les sessions (Visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Albert NGONDO  | Directeur General du Trésor Public | Trésor Public | Masculin | S’est fait représenter à toutes les sessions (Visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Thérésa GOMA | Directrice Générale des Hydrocarbures | Direction Générale des Hydrocarbures | Féminin | A participé à toutes les sessions jusqu’à la date de son remplacement |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Maixent Raoul OMINGA  | Directeur Général de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) | SNPC | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Ludovic ITOUA  | Directeur Général des Impôts et des Domaines | Direction Générale des Impôts et des Domaines | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Guénolé MBONGO KOUMOU  | Directeur Général des Douanes et des Droits Indirects | Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Joseph MOUMBOUILOU  | Directeur Général de l’Economie Forestière | Direction Générale de l’Economie Forestière | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Martice ELENGA  | Directeur du Fonds Forestier | Direction du Fonds Forestier | Masculin | A participé à toutes les sessions  |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Louis Marie Joachin DJAMA | Directeur Général des Mines | Direction Générale des Mines | Masculin | A participé à toutes les sessions tenues avant son décès  |
| Représentant de l’Etat | Membre | 19-03-2020 | Mme OBOA Née Lydie Delphine OWORO  | Directrice Générale du Portefeuille public  | Direction Générale du Portefeuille public  | Feminin | A participé à toutes les sessions |
| Collège du secteur Privé | 4ème  vice-président CN-ITIE Congo | 28-12-2019 | Martin DEFFONTAINES  | Directeur Général de Total Exploration et Production Congo (Total E&P Congo) | Total E&P Congo | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Marco ROTONDI  | Directeur Général de la société Eni Congo | Eni Congo | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Christian BLANC  | Directeur Général de la société Congorep | Congorep/Perenco | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Joseph BRINKMAN  | Directeur Général de la société Chevron Overseas Congo | Chevron Overseas Congo | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Jean Christoph DA SILVA | Directeur Général de la société Africa Oil and Gas Coorporation | Africa Oil and Gas Coorporation | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Florent LAGER  | Administrateur Général de MPD Congo | MPD Congo | Masculin | A participé à toutes les sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Guy DE GRANDPRE | Directeur Général de la société SINTOUKOLA POTASH SA | SINTOUKOLA POTASH SA | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | GUO JING | Directeur Général de la société SOREMI | SOREMI | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Christiant SCHWARTZ  | Directeur Général la Congolaise Industrielle des Bois /OLAM | Congolaise Industrielle des Bois/ OLAM | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Patrick GEFFROY | Directeur Général de IFO INTERHOLCO | IFO INTERHOLCO | Masculin | A participé et s’est fait représenter parfois aux sessions (visioconférence) |
| Collège du secteur Privé | Membre | 19-03-2020 | Fernand MASSALA | Directeur Général de SIPAM | SIPAM | Masculin | A participé jusqu’à la date de leur suspension |
| Société Civile | 3ème  vice-président Comité National ITIE | 28-12-2019 | Christian MOUNZEO  | Coordonateur national de la coalition Publiez Ce Que vous Payez | PCQVP | Masculin | À participé à toutes les sessions du Comité National  |
| Société Civile | 3ème  vice-président Comité National ITIE | 19-03-2020 | Jean Aimé Brice MACKOSSO | Commission Diocésaine Justice et Paix- PCQVP Congo | Commission Diocésaine Justice et Paix- PCQVP Congo | Masculin | À participé à toutes les sessions du Comité National  |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Bozire Clovin ASSEN ONTSOUON | Président AGODEC | AGODEC  | Masculin | A participé à toutes les sessions du Comité National  |
| Société Civile | membre | 19-03-2020 | Marcel MBALOULA | Membre de la Fondation NIOSI- PCQVP | Fondation NIOSI- PCQVP | Masculin | A participé à toutes les sessions du Comité National  |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Bernard MABOUNDA | Membre de la FENAJEICO | FENAJEICO | Masculin | A participé à toutes les sessions avant sa mise en stage |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Raoul AMPA | Membre du Syndicat de l’UMNG | Université Marien NGOUABI | Masculin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Orlove LOUBAKI | Membre de l’Association des femmes juristes du Congo (AJFC) | AJFC | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Nelly MFOUTOU KADO | Membre de l’AEP- PCQVP | AEP- PCQVP | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Sylvie MFOUTOU BANGA | Membre de la Plate forme Pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) | PGDF | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Elvie Gertrude Lunelle MOYE | Membre du Conseil Consultatif de la Société Civile et des Organisations Non Gouvernementales (CCSC) | CCSC | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Sandrine NSAI ATIPO | Membre de du Réseau Panafricain des Journalistes (RPJ) | RPJ | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Alma Parfaite ATY BAYEBA | Jounaliste | TV Congo Pointe-Noire | Féminin | A participé à toutes les sessions du Comité National |
| Société Civile | Membre | 19-03-2020 | Romuald OKILASSALI | Journaliste Indépendant | DRTV | Masculin | À participé à toutes les sessions du Comité National |

***Documents à joindre : DECRET N°2019-383 du 27 décembre 2019, DECRET N°2019-393 du 28 décembre 2019 ; Arrêté n°5382 du 19 mars 2020. Les sessions du Comité National depuis l’inaugurale jusqu’à la publication de la nouvelle équipe gouvernementale (comptes rendus et listes de présences) et les nouvelles nominations des Directeurs Généraux.***

* ***Directeur général des Impôts : décret n°2019-3 du 03 janvier 2019 (cf*** [***www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-03.pdf***](http://www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-03.pdf)
* ***Directeur général des Douanes : DECRET n° 2019-2 du 03 janvier 2019 ( cf*** [***www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-02.pdf***](http://www.sgg.cg/JO/2019/congo-jo-2019-02.pdf)
* ***Directeur général des Mines : Note de service n°00000113/MMG/CAB- du 31 mars 2020***
* ***Directrice générale du portefeuille public : DECRET n°2013-809 du 30 décembre 2013***
* ***Directeur général du trésor : DECRET n° 2013-807 du 30 décembre 2013***
* ***Directeur du fond forestier : Note de service n°00014/MEFDDE/CAB du 13 mai 2016***

***NB : Les sessions du Comité National ont eu lieu en visioconférence du fait de la crise sanitaire qui a donné lieu à des procédures surtout au niveau de la partie prenante entreprises extractives et forestières.***

***2.* Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c’est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Collège | Nom du membre précédent | A cessé d’être membre du GMP le (MM/AA) | Raison | Remplacé par |
| Représentant de l’Etat | Callixte GANONGO | 15 MAI 2021 | Mise en place d’une nouvelle équipe gouvernementale  | Roger Rigobert ANDELY |
| Représentant de l’Etat | Jean Marc THYSTERE TCHIKAYA  | 15 MAI 2021 | Mise en place d’une nouvelle équipe gouvernementale | Bruno Jean Richard ITOUA |
| Representant des entreprises extractives et forestières  | Martin DEFFONTAINES | Juin2021 | Nouvelle nomination au niveau de la Société TotalEnergies | Nicolas WAWRESKY |
| Représentant de l’Etat | Thérésa GOMA | 09 Août 2021 | Nouvelle nomination par le Conseil de Ministres | Stev ONANGA |
| Représentant de l’Etat | Louis Marie Joachin DJAMA | 16 Mai 2020 | Décédé | Urbain OPO |
| Collège du secteur Privé | Fernand MASSALA | 08-06-2020 | Antécédents judiciaries | En cours de remplacement  |

***Documents à joindre : Remaniement ministériel (cf Décret n°2021-301 du 15 mai 2021 portant nominations des membres du gouvernement*** [***www.sgg.cg/textes-officiels/congo-decret-2021-301-nomination-membres-gouvernement.pdf***](http://www.sgg.cg/textes-officiels/congo-decret-2021-301-nomination-membres-gouvernement.pdf) ***),***

***- Directeur des Hydrocarbures ONANGA Stev Simplice nommé le*** par Décret n°2021-408 du 09 août 2021 ***(cf*** [***www.sgg.cg/JO/2021/congo-jo-2021-33***](http://www.sgg.cg/JO/2021/congo-jo-2021-33) ***),***

***- Nouveau Directeur General de Totalenergie congo cf site Totalenergies congo : NB : dénomination de la societe total EP congo en TotalEnergies congo du 9 fevrier 2021.cf :*** [***www.totalenergies.com/fr/media/video/***](http://www.totalenergies.com/fr/media/video/)

***- Directeur Général des Mines et des carrières, Fiacre Urbain OPO nommé*** par Décret n°2020-706 du 07 Décembre 2020 ***(cf*** [***www.sgg.cg/JO/2020/congo-jo-2020-51***](http://www.sgg.cg/JO/2020/congo-jo-2020-51)***)***

***- Fernand MASSALA société SIPAM, cf compte rendu de la session du comité national ITIE du 30 Décembre 2020.***

**3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d’indiquer qui en sont les membres.**

|  |
| --- |
| Cf. Règlement Intérieur du Comité National ITIE art. 14 et 15 ( cf [www.itie.cg/home/organic-text/](http://www.itie.cg/home/organic-text/) et Comptes rendus des sessions (29-09-2020 ; 30-12-2020 et 25-02-2021). Le Comité Exécutif met en place les Commissions suivantes qui lui rendent compte des missions assignées :* **La Commission collecte, mise en œuvre et validation**

Cette commission, présidée par le 3ième Vice-Président du Comité Exécutif, Monsieur Christian MOUNZEO, est chargée de soumettre au Comité Exécutif pour approbation :* La stratégie de collecte des données ;
* Les termes de références de recrutement de l’Administrateur Indépendant ;
* Les termes de références de consultant intervenant dans la mise en œuvre ;
* Le rapport d’évaluation du rapport préliminaire de validation ;
* Le rapport de la mise en œuvre du plan de travail, et des recommandations des rapports ITIE et de validation.
* Le rapport d’évaluation du rapport des consultants intervenants dans la mise en œuvre.

Membres : * Vénérable Jean Marie EPOUMA ANDZIBA, Commission économie et• finances du Sénat
* Teresa GOMA, Directrice générale des hydrocarbures

• Urbain OPO, Directeur général des mines , p.i.• Martice ELENGA, Directeur du fonds forestier• Jean Christophe DA SILVA, Directeur général de la Société privée nationale AOGC• Florent LAGER, Directeur Général de MPD• Jean Aimé Brice MACKOSSO, Société civile• Raoul AMPA, Société civile• Sylvie MFOUTOU BANGA, Société civile• Sandrine NSAI ATIPO, Société civile.* **La Commission communication et renforcement des capacités**

Cette commission, présidée par le 4ième Vice-Président du Comité Exécutif, Monsieur Martin DEFFONTAINES de la société Total E&P Congo, est chargée d’élaborer entre autres les plans de renforcement de capacité, la stratégie de communication et de dissémination et des rapports d’exécution de ces plans et de la stratégie de communication et de dissémination, **Membres de la Commission :*** Honorable Maurice MAVOUNGOU, Commisson économie, finances et contrôle de l’exécution budgétaire de l ‘Assemblée nationale;
* Paul TOTO, Conseiller du Président de la République;
* Ludovic ITOUA, Directeur général des impôts et des droits indirects;
* Elvie Gertrude Lunelle MOYE, Société civile;
* Marco ROTONDI, Directeur Général de ENI Congo;
* Guy DE GRANDPRE, Directeur Général de Soukoutoula Potash;
* Christian SCHWARTZ, Directeur Général de la CIB;
* Pasteur Nelly MFOUTOU KADO, Société civile;
* Marcel MBALOULA, Société civile;
* Orlove LOUBAKI, Société civile•
* **La commission finance et audit**

 Cette commission, présidée par le Conseiller du Premier Ministre, Monsieur Jean Jacques IKAMA, est chargée de proposer le Budget du plan de travail, les données comptables du rapport annuel relatif aux activités du Comité National, le rapport de contrôle de conformité et le rapport sur la gestion financière du Comité National de l’ITIE.Membres : * Albert NGONDO, Directeur général du Trésor;
* Raoul Maixent OMINGA, Directeur Général de la SNPC;
* Guénolé MBONGO KOUMOU, Directeur Général des douanes et des droits indirects;
* OBOA née OWORO Lydie Delphin, Directrice générale du portefeuille public;
* Christian BLANC, Directeur général de CONGOREP;
* Joseph BRINKMAN, Directeur Général de Chevron Congo;
* Patrick GEFFROY, Directeur Général de IFO, INTERHOLCO;
* Bozire Clovin ASSEN ONTSOUON, Société civile;
* Bernard MABOUNDA, Société civile.

Le Comité Exécutif peut également mettre en place une commission ad hoc selon le besoin. Devant l’impératif de temps, le Comité National entrevoit de mettre en place une commission ad hoc chargée du suivi du processus de validation de la République du Congo prévue au 1er juillet 2022, elle se compose ainsi qu’il suit :* Président, Monsieur Jean Bruno ITOUA, Ministre des Hydrocarbures ;
* Vice-Président, Monsieur Christian MOUNZEO, Coalition Publiez Ce Que Vous Payez ;
* Rapporteur, Monsieur Florent Michel OKOKO, Secrétaire Permanent de l’ITIE ;

Membres :* Monsieur Jean Jacques IKAMA, Conseiller spécial du Premier Ministre ;
* Monsieur Jean Aimé Brice MAKOSSO, Commission Diocésaine Justice et Paix (PCQVP) ;
* Madame Orlove LOUBAKI, Association des femmes juristes du Congo ;
* Monsieur Clovin Bozire Assen ONTSOUON, AGODEC ;
* Madame Katia MOUTHAULT, Directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron ;
* Monsieur Florent LAGER, Administrateur Général de MPD Congo ;
* Monsieur Patrick GEOFFROY, Directeur Général de IFO, Interholco ;
* Monsieur Urbain OPO, Directeur Général des Mines ;
* Monsieur Stèv Simplice ONANGA, Directeur Général des Hydrocarbures ;
* Monsieur Matrice ELENGA, Directeur du Fonds Forestier.
 |

##

***Documents à joindre :***

1. ***Règlement intérieur du Comité National itie articles 14-15 ;*** [www.itie.cg/home/organic-text/](http://www.itie.cg/home/organic-text/)
2. Note de mise en place de la commission ad hoc chargée du suivi du processus de validation (cf Note n°00194 CN-ITIE-SP du 24 juin 2022 ([www.itie.cg/home/organic-text/](http://www.itie.cg/home/organic-text/) )

## Termes de Référence et pratiques du GMP

**4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autres documents reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b.**

|  |
| --- |
| * Le lien : Site du secrétariat Permanent de l’ITIE Congo. Les documents reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4 sont :
* Règlement Intérieur du Comité National ITIE.
* Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CN-ITIE Congo de mise en œuvre de l’ITIE. [www.itie.cg/home/organic-text/](http://www.itie.cg/home/organic-text/) ou <https://economie.gouv.cg/sites/default/De%CC%81cret%20n%C2%B02019-383%20du%2027%20de%CC%81cembre%202019.pdf>
 |

**5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l’Exigence 1.4.b de l’ITIE.**

|  |
| --- |
| * Règlement Intérieur du Comité National ITIE : **Adopté par le Comité National ITIE lors de la session du 8 juin 2020** (cf compte rendu de la session du 08 juin 2020 voir site ITIE)
* Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CN-ITIE Congo de mise en œuvre de l’ITI : **Publié le 27 décembre 2019. (voir site ITIE)**
 |

**6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.**

|  |
| --- |
| **Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)** |
|  | *Règlement Intérieur du Comité National de l’ITIE Congo art.4 Décret n°2019-393 du 27 décembre 2019. Art.2* | ***Le GMP est chargé du suivi de la mise en œuvre de l’ITIE. Il a pour mission de promouvoir et suivre les règles de bonne gouvernance des revenus issus des ressources naturelles.******Dans la pratique le GMP a notamment, organisé huit sessions du Comité National de l’ITIE ; a organisé les séances de travail dans le cadre de la mise ne œuvre de l’ITIE entre le collège de la société civile, le secrétariat permanent, le chef du gouvernement et le Président du Comité National ; a adopté le plan de travail ; a produit et publié deux rapports ITIE des exercices 2019 et 2020 ; a organisé des ateliers de sensibilisation, de dissémination, de la propriété réelle, d’autoévaluation, de protocole de la société civile, des travaux relatifs au financement des activités du Comité National avec la Banque Mondiale (PRISP), a participé aux revues du Fonds Monétaire International, de formulaires de déclarations de revenus extractifs et forestiers ; a effectué des études sur la Propriété réelle dont le projet de loi sur la propriété réelle et s’est accordé avec le secrétariat international pour la réalisation d’une étude sur la modélisation financière du secteur pétrolier congolais, a mis en place et adopté les commissions de travail, la commission ad hoc de validation.******Cependant, des écarts ont été relevés :******Le glissement du calendrier dans la tenue des sessions du fait de la crise sanitaire, des élections nationales et de la mise en place de la nouvelle équipe gouvernementale ceci ayant entrainé des retards dans les travaux de l’Administrateur Indépendant, du Consultant sur la propriété réelle, de l’organisation des sessions à des périodes prévues ; le retard dans le démarrage des travaux de commissions et de l’organisation de certains ateliers.*** |
| **Rôle, responsabilités et droits du GMP** |
| Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres. | *Règlement Intérieur du Comité National de l’ITIE Congo art.4, 23, 24, 25 et 26**Cf. arrêté n° 5410 MFB-CAB fixant les montants des indemnités de sessions des membres du Comité National ITIE Congo*  | *Oui, les rôles, responsabilités et droits ont été respectés dans la pratique.* |
| Respect du code de conduite de l’Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d’intérêt. |  | Article 33 du Règlement intérieur du Comité National ITIE Congo fait mention de Discipline et des sanctions des membres du GMP.*[dans le cadre de la réglementation en vigueur, le seul cas de sanction concerne le retrait de la société SIPAM du Comité National de l’ITIE]* |
| **Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre​** |
| Adoption des plans de travail annuels. | *Règlement intérieur art.4 alinéa 4* *Décret n°2019-393 du 27 décembre 2019. Art.2 alinéa 4* | *Le GMP a adopté le plan de travail biennal 2021-2022 lors de la session du comité national ITIE du 17 novembre 2021. (cf site internet)* |
| Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l’Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.  |  | *Le GMP exerce une supervision efficace de la mise en œuvre conformément aux articles aux missions qui lui est assignée aux dispositions du règlement intérieur en son article 4 : Cf. comptes rendus des sessions- 25 février 2021 – 28 octobre 2021-17 novembre 2021 - 29 décembre 2021, ateliers organisés, les TdR adoptés et les Rapports ITIE produits.**(cf site internet)* |
| **Règles et procédures pour la gouvernance interne** |
| Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collège traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d’évoquer des questions. | *[Règlement intérieur titre II, art 22 : Mission, Organisation et fonction des membres du GMP* | *Tous les membres du GMP ont la possibilité de présenter des points pour discussion qui seront inscrits et adoptés lors des sessions du Comité Exécutif.**(Cf Règlement intérieur et les comptes de sessions voir site ITIE)* |
| Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants |  | *L’article 9 du règlement intérieur du Comité national stipule que « les membres du bureau exécutif sont nommés par décret du Président de la République et les autres membres du Comité Exécutif sont nommés par arrêté du ministre chargé des finances, sur proposition des institutions et organisations qu’ils représentent.* *Les délégués des industries extractives ainsi que ceux de la société civile sont désignés conformément aux articles 6 et 24 du décret. Les autres articles du règlement intérieur contenu dans le chapitre III, Art.20 relatif au fonctionnement renseignent également sur ces procédures.**Au sujet de la question qui concerne les suppléants, aucune action administrative n’a été adressée au secrétariat permanent pour des raisons du protocole de crise sanitaire en vigueur. (Cf. lettre du Secrétariat Permanent aux Directeurs Généraux pour la désignation du suppléant en conformité avec des textes en vigueur)* |
| Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum |  | *Les procédures de prise de décisions sont suivies dans la pratique. Elles se font par adoption consensuelle du GMP et par voie de vote. (cf art.22 du règlement intérieur).*  |
| Durée du mandat du GMP |  | *Conformément au chapitre III du Règlement Intérieur article 12, le GMP a un mandat de trois (3) ans renouvelables.* |
| Indemnités journalières |  | *[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?* *A chaque session du Comité National de l’ITIE les indemnités de session ont été versées à tout membre présent. Le montant de chaque membre par session est fixé conformément à l’art.1 de l’arrêté 5410 MFB-CAB du 23 mars 2020, les montants versés sont présentés ci-dessous.**NB : Art2. Les indemnités seront payables au constat de la présence effective conformément au montant indiqué dans l’art1.* |
| Fréquence des réunions |  | *Le GMP s’est réuni onze (10) fois au cours de la période 2020 à 2022.cf comptes-rendus. (Voir site ITIE)* |
| Convocation à l’avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents |  | *Les sessions du Comité National sauf cas exceptionnels sont organisées conformément aux dispositions de l’article 17 du règlement Intérieur. Ainsi les mails sont envoyés et les documents sont diffusés à tous les membres du Comité National une semaine avant la date de la réunion. cf. Courriers électroniques et administratifs*  |
| Rédaction de procès-verbaux |  | *Toutes les sessions du GMP sont sanctionnées par des comptes rendus élaborés par le Secrétariat Permanent et adoptés par le Comité National de l’ITIE Congo.cf. Comptes-rendus (voir site SP)*  |
| **Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner** |
| Dispositions financières |  | Suivant les dispositions de l’art.22 du décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019, les ressources financières du Comité National ITIE sont constituées :* D’une dotation annuelle inscrite dans le budget national ;
* Les contributions ou subventions éventuelle des entreprises publiques ou privées ainsi que des partenaires au développement ;
* Dons et legs.

Concernant la période 2020-2022, le Comité Exécutif a eu des apports financiers du budget national et de la banque mondiale par l’entremise du PRISP  |

## Réunions du GMP et procès-verbaux

**7. Merci d’indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.**

|  |
| --- |
| Date des comptes rendus (année 2020) :* Le 25 Mai 2020
* Le 08 Juin 2020
* Le 29 Septembre 2020
* Le 30 Décembre 2020

Date des comptes rendus (année 2021 et 2022)* Le 25 Février 2021
* Le 28 Octobre 2021
* Le 17 Novembre 2021
* Le 29 Décembre 2021
* Le 13 Mai 2022
* Le 24 Juin 2022

Cf. site ITIE Congo |

## Adoption par le GMP

**8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.**

|  |
| --- |
| Session du 24 juin 2022. |

Partie II : Participation du gouvernement

*Ce questionnaire cherche à collecter l’information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du au\_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l’envoyer soit directement à l’équipe de Validation (**xx@eiti.org**) soit de demander au Coordonnateur National de l’envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l’envoi à l’équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s’accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l’équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

**1. Exemples de déclarations ou d’actions en soutien à l’ITIE et/ou à des questions relevant du champ d’application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d’Etat.**

|  |
| --- |
| 1. Petite partie du discours du Premier Ministre Clément MOUAMBA du 18 Juin 2019 :

<https://www.snpc-group.com/fr/le-premier-ministre-chef-du-gouvernement-promeut-la-transparence-la-conference-mondiale-de-litie> 1. ***La déclaration d’engagement en soutien a l’ITIE PAR LES HAUTS responsables du gouvernement :***
* ***Le Président du Comité National de l’ITIE ;***
* ***Le Premier Vice-président du Comité National de l’ITIE ;***
* ***Le deuxième Vice-président du Comité National de l’ITIE ;***
* ***Madame la Ministre de l’Economie Forestière. ( cf lettre y afferant voir site ITIE)***
1. Visite du 12 au 17 Mai 2022  de la délégation du secrétariat international de l’ITIE par Monsieur NASSIM BENNNANI KABCHI Directeur régional pour Afrique Francophone , et Monsieur HUGO PARET Conseiller technique , chargé de la mission au sein du secrétariat international (chargé de la troisième validation ITIE de la République du Congo .cette mission eut pour objectif de tenir les séances de travail sur les préparatifs de la troisième validation du Congo avec les membres suivants du comité exécutif de l’ITIE :
* Monsieur le Président du comité exécutif ;
* Monsieur le deuxième Vice-Président du Comité Exécutif.

Ils ont également eu des séances de travail avec :* Le secrétariat permanent de l’ITIE, et ;
* les organisations de la presse (cf [https://www.finances.org.gouv.cg/fr/artcles/conférence-de-presse-de-la-délégation-du-secrétariat-international-de-litie-à-brazzaville](https://www.finances.org.gouv.cg/fr/artcles/conf%C3%A9rence-de-presse-de-la-d%C3%A9l%C3%A9gation-du-secr%C3%A9tariat-international-de-litie-%C3%A0-brazzaville) )

  |

**2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.**

|  |
| --- |
| **Président du Comité National de l’ITIE Congo (Cf. Décret portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité National )**Monsieur Roger Rigobert ANDELYMinistre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public |

**3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s’il a été tenu compte de l’ancienneté et de la diversité de la représentation.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement. | Pratique pendant la période examinée |
| La sélection des membres du GMP représentant le gouvernement est faite conformément au Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019  | Pendant la période examinée, il y a eu : un nouveau Président du Comité National, un nouveau 2ème Vice-Président du Comité National, des nouveaux Directeurs Généraux des Hydrocarbures, des Mines, des Impôts et de la Douane. |

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

|  |  |
| --- | --- |
| Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement | Pratique pendant la période examinée |
| Le remplacement des membres du GMP représentant le gouvernement est fait automatiquement par décret et par arrêté ministériel. | Pendant la période examinée, il y a eu : un nouveau Président du Comité National, un nouveau 2ème Vice-Président du Comité National, des nouveaux Directeurs Généraux des Hydrocarbures, des Mines, des Impôts et de la Douane. |

**5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l’ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.**

|  |
| --- |
| Suivant les dispositions de l’art.22 du décret n° 2019-383 du 27 décembre 2019, les ressources financières du Comité National ITIE mise à disposition par le gouvernement sont celles inscrites dans chaque loi de finances au cours de la période concernée |

**6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l’ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.**

|  |
| --- |
| \* Les sessions du Comité National ITIE ont été programmées et réalisées ;\* Les différents membres du Gouvernement ont participé aux déclarations relatives aux rapports ITIE 2019 et 2020.\* Les représentants du Gouvernement ont encouragé les sociétés extractives et forestières à participer au processus ITIE ;\* Les représentants du gouvernement ont encouragé les membres de la société civile à participer aux ateliers et autres activités organisées par le Comité National ITIE.\* le gouvernement a mis en place une note circulaire destinée à garantir la liberté d’expression et de participation de la société civile cf comptes rendus des sessions, rapports des ateliers, la note circulaire et déclaration du gouvernement. |

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n’est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination | Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large | Pratique pendant la période examinée |
| Le Secrétariat Permanent du Comité National de l’ITIE Congo est le coordonnateur mis en place pour le contact avec le collège au sens large. | Confère l’article 13 du Décret n°2019-383 du 27 décembre 2019 portant création, attribution, fonctionnement et organisation du Comité National de l’ITIE Congo | Au cours de la période, le secrétariat permanent conformément à ses missions, a entrepris entre autres :* Adresser des courriers administratifs aux membres du collège (les mails, lettres d’invité pour les ateliers, les appels téléphoniques, site internet pour les informations) …
 |

**4.** **Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

 a) Le dernier plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre

 b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

|  |
| --- |
| 1. L’examen du plan de travail de l’ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre :

Oui, le collège a contribué à l’examen et à l’adoption du plan de travail à l’occasion des sessions du Comité National de même que dans la réalisation des activités programmées dans ce plan lors des sessions et lors des séances de travail avec les autres parties prenantes.1. Le dernier examen annuel des résultats et impacts :

Par rapport à cette question il était prévu dans le plan de travail la réalisation d’une étude sur l’impact de l’ITIE qui serait amorcée à partir du deuxième trimestre 2022 par un consultant choisi à la suite d’un appel d’offre. Cette activité jusque-là ne s’est pas réalisée bien que prévue. Cependant les activités suivantes peuvent se rapprocher de la question posé.il s’agit notamment :* Les travaux de conciliation sur les rapports ITIE
* Les travaux de sensibilisations
* Les travaux de dissémination
* Les travaux sur la propriété réelle
* Les travaux avec les organisations internationales (Banque mondiale, FMI)
* La prise en compte des recommandations de l’administrateur indépendant
* La mise en pratique des mesures correctives
* Les travaux du projet de loi sur la propriété réelle
* Les travaux sur la modélisation financière.

Les travaux présentés ci-dessus montrent à juste titre la prise en compte des dispositions de l’exigence 7.1 et 7.2 de la norme malgré la non production jusqu'à ce jour du rapport annuel bien que prévu dans le plan de travail. |

## Utilisation des données

**5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l’utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?**

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

|  |
| --- |
| Oui,- les ateliers de vulgarisation, (cf tdr, rapports de mission, listes de présences) - les ateliers de sensibilisation (cf tdr, rapports de mission, listes de présences) - la newsletter (copie de la newsletter publié)- les conférences de presse (coupures de presses)- les Articles de presse. Voir BEUTCH |

## Signataires

**6. Merci d’inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l’information ci-dessus soit transmise à l’équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Courriel ou numéro de téléphone | Date | Signature (facultatif) |
| Roger Rigobert ANDELY |  |  |  |
| Pierre OBA |  |  |  |
| Bruno Jean Richard ITOUA |  |  |  |
| Rosalie MATONDO |  |  |  |
| Florent Michel OKOKO |  |  |  |